



### **ARMEMENT ET PROTECTIONS INDIVIDUELLES**

- Armement en catégorie B obligatoire pour tous les policiers municipaux.
- Formation préalable à l'armement en catégories B et D systématique dans le cadre de la FIA.
- Agrément de port d'arme de portée nationale afin de permettre à l'agent d'être immédiatement opérationnel en cas de mutation dans une autre commune.
- Création d'un catalogue des EPI normés et adaptés au sexe des agents.
- Définition du matériel de dotation individuel obligatoire afin de garantir la protection des agents.

### **SUPPORTS DE TRAVAIL**

- Accès direct et gratuit à l'ensemble des fichiers nécessaires à l'exécution des missions (SIV, FOVES, FPR, etc...).
- Création d'une charte graphique nationale des procédures.
- Mise en place de l'anonymat dans les procédures.

### **PRÉROGATIVES**

- Evolution des droits et prérogatives (contrôle d'identité, palpation intégration à l'art. R434-14 du CSI, légitime défense lors d'un "périple meurtrier" intégration aux alinéas 4 et 5 de l'art. L435-1 du CSI, etc...)



fopmpolice



@FOPMPolice



FORUM PRIVÉ # ADHÉRENTS FO PM